Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220712-DEC202246-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire : 12 JUIL 2022

DEC202246
FINANCES ;
Avenant n°2 au marché de l'opération de réhabilitation des Frères Maristes Tranche 1 sur le lot 3 Gros œuvre et maçonnerie

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au Maire pour décider de la passation des marchés pour un montant ne dépassant pas 100 000 €,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022021002A attribuant les marchés de travaux des Frères Maristes aux entreprises

CONSIDERANT qu'une prestation complémentaire doit être effectuée par l'entreprise SAE Réolon dans son lot 3 Gros œuvre pour la démolition du sol existant et réfection d'une dalle béton sur une partie du RDC du bâtiment.

CONSIDERANT que la proposition faite par la société Réolon est conforme aux attentes,

DECIDE la signature de l'avenant n°2 :

- Prestation complémentaire pour réfection d'une dalle béton sur partie du RDC : 13 680 € TTC.

Date d'effet du contrat : Juillet 2022 pour une durée de 4 mois

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON